
PROCES-VERBAL

~ CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2020 ~

L'an deux mille vingt, le 30 septembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, Place de l'Eglise à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le premier adjoint au Maire le 20 novembre 2020, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

~~~~~

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA, Philippe BIGOTEAU, Philippe ENSALES, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Christian GARRIGUES.

Mmes Valérie RECARTE, Guénael LE CAM, Valérie ETCHART, Nathalie HARAN, Sylvie ITHOURRIA, Maud BARRAL, Bénédicte LARCEBEAU, Laure TREMOUILLE, Céline FAYS, Fleur BEYRIS, Marie ROSPIDE.

---

Absents excusés : Mme Emmanuelle DALLET, pouvoir à Mme Valérie RECARTE – M. Frédéric ETCHEGARAY, pouvoir à M. Michel LAHORGUE.

---

Secrétaire de séance : M. Yannick BASSIER

~~~~~

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h05.

ORDRE DU JOUR :

➤ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2020**

Pour : 23 (dont deux pouvoirs)
Abstention : 0
Contre : 0

➤ **Adopté à l'Unanimité**

~~~~~

➤ **SOCIAL** :

**1. Action sociale en faveur du personnel ;**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint délégué aux finances et aux affaires générales.

Tous les ans en fin d'année, la collectivité offre au personnel communal permanent (titulaires et contractuels), des chèques-cadeaux, dont la valeur varie comme suit en fonction du cadre d'emploi :

- Cadre C : 220€
- Cadre B : 200€
- Cadre A : 180€
- Agents arrivés en cours d'année (toutes catégories) : 100€

Historiquement, ces carnets sont distribués lors de la soirée annuelle du personnel, or cette année, en raison de la situation sanitaire et l'impossibilité de se réunir, ils seront remis en même temps que les bulletins de salaires de novembre, contre émargement.

Pour : 23 (dont deux pouvoirs)  
Abstention : 0  
Contre : 0

➤ **Adopté à l'Unanimité**

## **2. Nomination des membres du CCAS**

Monsieur Le Maire fait lecture de la délibération.

A chaque renouvellement du conseil municipal, les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale doivent être renouvelés.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 30 septembre 2020, le nombre de membres appelé à siéger au Conseil d'Administration du CCAS a été arrêté à **DIX**.

Le Conseil Municipal doit donc procéder à l'élection de CINQ des DIX membres composant le Conseil d'Administration du CCAS, en son sein.

Est candidate, la liste suivante :

- 1 – Emmanuelle DALLET
- 2 – Marc PERRIER
- 3 – Céline FAYS
- 4 – Cédric BRESAC
- 5 – Maud BARRAL

Pour : 23 (dont deux pouvoirs)  
Abstention : 0  
Contre : 0

➤ **Adopté à l'Unanimité**

## **3. Convention d'occupation de la Maison pour tous avec l'Ikastola**

Monsieur Le Maire donne la parole à M. Fabien RAVIER, Directeur Général des Services :

La convention d'occupation de la maison pour tous, entre la mairie et l'association Biez Bat Ikastola est arrivée à son terme. Il convient par conséquent de la renouveler pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 juillet 2022.

Les termes de cette convention restent inchangés, seul un abaissement du loyer pour la période scolaire 2019-2020 est à prendre en compte, en raison du confinement et de la fermeture de l'Ikastola.

- Année scolaire 2019 –2020 : 2 827,00€ payables en novembre 2020
- Année scolaire 2020 - 2021 : 3 533,00€ payables en Juillet 2021
- Année scolaire 2021 –2022 : 3 533,00€ payables en Juillet 2022

Pour : 23 (dont deux pouvoirs)  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

➤ **Adopté à l'Unanimité**

~ ~ ~ ~ ~

➤ **FINANCES :**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER

Un grand merci aux membres de la commission finances pour leur participation et leur implication.

L'exécution du budget 2020 nécessite certains ajustements de crédits sur le budget général, mais également sur les budgets annexes du centre de loisirs et de la cantine, c'est pourquoi il est proposé ce soir de voter trois décisions modificatives.

**4. Décision modificative n°2 sur le Budget Général**

▪ **Dépenses de fonctionnement :**

| chapitre                                 | Libellé chap                           | Article                                   | Montant proposé |
|------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------------|-----------------|
| 67                                       | Charges exceptionnelles                | 6745<br>Subv. Aux pers de droits privé    | 13 500€         |
| 67                                       | Charges exceptionnelles                | 673<br>Titres annulés sur ex. antérieurs  | 15 000€         |
| 012                                      | Charges de personnel                   | 6455<br>Cotisation assurance du personnel | 7 000€          |
| 012                                      | Charges de personnel                   | 6413<br>Personnel non-titulaire           | 9 000€          |
| 023                                      | Virement à la section d'investissement |                                           | - 31 200€       |
| <b>TOTAL D.M Dépenses Fonctionnement</b> |                                        |                                           | <b>13 300€</b>  |

▪ **Recettes de Fonctionnement :**

| chapitre                                    | Libellé chap                        | Article                               | Montant proposé |
|---------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|-----------------|
| 75                                          | Autres produits de gestion courante | 7551<br>Excédents des budgets annexes | 13 300€         |
| <b>TOTAL D.M Recettes de Fonctionnement</b> |                                     |                                       | <b>13 300€</b>  |

▪ **Dépenses d'Investissement :**

| chapitre                                   | Libellé chap                     | Article                                                | Montant proposé  |
|--------------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------------------------|------------------|
| 27                                         | Autres immobilisation financière | 27638<br>Autres établissements publics                 | - 2 700€         |
| 23                                         | Immobilisations en cours         | 2315<br>Installation, matériel et outillage techniques | - 184 500€       |
| 204                                        | Subventions d'équipement versées | 2041582<br>Autres groupements – bât. Et installations  | 156 000€         |
| <b>TOTAL D.M Dépenses d'investissement</b> |                                  |                                                        | <b>- 31 200€</b> |

▪ **Recettes d'Investissement :**

| chapitre                                   | Libellé chap                             | Article | Montant proposé  |
|--------------------------------------------|------------------------------------------|---------|------------------|
| 021                                        | Virement de la section de fonctionnement |         | -31 200€         |
| <b>TOTAL D.M Recettes d'Investissement</b> |                                          |         | <b>- 31 200€</b> |

**Point Budget Général :**

| chap                              | Montant budgétisé au BP | Montant DM2 | Montant budget après DM2 |
|-----------------------------------|-------------------------|-------------|--------------------------|
| <b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b> |                         |             |                          |
| 012                               | 638 000€                | 16 000€     | 654 000€                 |
| 67                                | 2 000€                  | 28 500€     | 30 500€                  |
| 023                               | 1 382 545.92€           | - 31 200€   | 1 351 345.92€            |
| <b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b> |                         |             |                          |
| 75                                | 1 075 258.18€           | 13 300€     | 1 088 558.18€            |
| <b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>  |                         |             |                          |
| 27                                | 2 700€                  | - 2 700€    | 0€                       |
| 23                                | 1 924 170.28€           | -184 500€   | 1 739 670.28€            |
| 204                               | 8 327.81€               | 156 000€    | 164 327.81€              |
| <b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>  |                         |             |                          |
| 021                               | 1 382 545.92€           | - 31 200€   | 1 351 345.92€            |

Pour : 23 (dont deux pouvoirs)  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

➤ **Adopté à l'Unanimité**

**5. Décision modificative n°2 sur le Budget annexe CLSH**

▪ **Dépenses de Fonctionnement :**

| chapitre                                 | Libellé chap                | Article                            | Montant proposé |
|------------------------------------------|-----------------------------|------------------------------------|-----------------|
| 011                                      | Charges à caractère général | 6288<br>Autres services extérieurs | - 11 000        |
| 012                                      | Charges de personnel        | 6413<br>Personnel non titulaire    | 14 995          |
| <b>TOTAL D.M Dépenses Fonctionnement</b> |                             |                                    | <b>3 995</b>    |

▪ **Recettes de Fonctionnement :**

| chapitre                                    | Libellé chap                             | Article                                     | Montant proposé |
|---------------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------|
| 013                                         | Atténuation de charges                   | 6419<br>Remb. sur rémunération du personnel | 2 000           |
| 74                                          | Dotations, subventions et participations | 7478<br>Autres organismes                   | 13 445          |
| 75                                          | Autres produits de gestion courante      | 7552<br>Déficit du budget annexe            | - 11 450        |
| <b>TOTAL D.M Recettes de Fonctionnement</b> |                                          |                                             | <b>3 995€</b>   |

**Point Budget CLSH :**

| chap                              | Montant budgétisé au BP | Montant DM2 | Montant budget après DM2 |
|-----------------------------------|-------------------------|-------------|--------------------------|
| <b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b> |                         |             |                          |
| 011                               | 70 550                  | - 11 000    | 59 550                   |
| 012                               | 235 000                 | 14 995      | 249 995                  |
| <b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b> |                         |             |                          |
| 013                               | 6 000                   | 2 000       | 8 000                    |
| 74                                | 111 555                 | 13 445      | 125 000                  |
| 75                                | 71 000                  | - 11 450    | 59 550                   |

Pour : 23 (dont deux pouvoirs)  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

➤ **Adopté à l'Unanimité**

**6. Décision modificative n°2 sur le budget annexe de la cantine**

▪ **Dépenses de Fonctionnement :**

| chapitre                                 | Libellé chap                | Article               | Montant proposé |
|------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------|-----------------|
| 011                                      | Charges à caractère général | 60623<br>Alimentation | 14 450          |
| <b>TOTAL D.M Dépenses Fonctionnement</b> |                             |                       | <b>14 450</b>   |

▪ **Recettes de Fonctionnement :**

| chapitre                                    | Libellé chap                                         | Article                                                    | Montant proposé |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|-----------------|
| 70                                          | Produits des services, du domaine et ventes diverses | 70872<br>Par les budgets annexes et les régies municipales | 3 000           |
| 75                                          | Autres produits de gestion courante                  | 7552<br>Déficit du budget annexe                           | 11 450          |
| <b>TOTAL D.M Recettes de Fonctionnement</b> |                                                      |                                                            | <b>14 450</b>   |

**Point Budget Cantine :**

| chap                              | Montant budgétisé au BP | Montant DM2 | Montant budget après DM2 |
|-----------------------------------|-------------------------|-------------|--------------------------|
| <b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b> |                         |             |                          |
| 011                               | 71 545                  | 14 450      | 85 995                   |
| <b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b> |                         |             |                          |
| 70                                | 165 000                 | 3 000       | 168 000                  |
| 75                                | 30 000                  | 11 450      | 41 450                   |

Pour : 23 (dont deux pouvoirs)  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

➤ **Adopté à l'Unanimité**

~~~~~

➤ **URBANISME :**

7. Lancement du concours d'architectes pour la création d'un centre socio-culturel

Rapporteur : Monsieur Le Maire.

Le cabinet d'architecte Alaman a réalisé une première ébauche du projet de centre associatif, afin de définir une enveloppe budgétaire pour ce projet, et faire les demandes de subventions nécessaires à sa réalisation.

En raison du coût de cette construction, la mairie a l'obligation de lancer un concours d'architectes pour mettre en concurrence les professionnels.

Calendrier prévisionnel :

15/12/2020 : Lancement du concours d'architectes

Première phase : 31 janvier – sélection des candidats retenus pour une présentation de leur projet.

Seconde phase : fin février – présentation des projets aboutis et choix du candidat retenu.

Chaque candidat retenu pour la seconde phase recevra un versement de 1 500€ pour le montage de son projet.

Le choix du candidat se fera sur la base de critères bien définis, au plus près du cahier des charges.

Une concertation sera mise en place avec l'ikastola.

Pour : 23 (dont deux pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

➤ **Adopté à l'Unanimité**

8. Mise à jour de la longueur de la voirie communale

Rapporteur : M. Yannick BASSIER

Ce travail doit être réalisé régulièrement. Il est très important, car la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est calculée en partie sur la longueur de la voirie communale.

Pour information, le montant de la DGF pour 2020 s'élève à 90 000€.

La dernière mise à jour remonte au 19 décembre 2016 pour une longueur totale de 23 060 mètres.

Aujourd'hui, le calcul s'élève à 25 528 mètres, soit 2 468 mètres en plus.

Pour : 23 (dont deux pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

➤ **Adopté à l'Unanimité**

9. Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) Pays Basque

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le Programme local de l'habitat constitue l'outil de définition et de mise en œuvre de la politique de l'habitat à l'échelle du territoire communautaire pour 6 ans. Il a été voté en conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Pays Basque, le 1^{er} février 2020.

Conformément aux dispositions de l'article R 302-9 du Code de la construction et de l'habitation, les conseils municipaux des communes membres doivent émettre un avis sur le projet de PLH dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, à défaut de quoi cet avis serait réputé favorable.

Concernant Bassussarry, il faut retenir l'obligation pour la commune, de créer 35 logements par an.

Pour : 23 (dont deux pouvoirs)
Abstention : 0
Contre : 0

➤ **Adopté à l'Unanimité**

10. Délégation de signature du Maire à un adjoint

Monsieur Le Maire ayant quitté la séance, son 3^{ème} adjoint, Mme Valérie RECARTE, préside ce point de la séance et laisse la parole à M. Yannick BASSIER, adjoint délégué aux finances, qui expose les éléments suivants :

Deux membres de la famille de Monsieur Le Maire ont déposé des demandes d'urbanismes.

Monsieur Le Maire a conservé la compétence en matière d'urbanisme cependant, au vu des liens de parenté qui le lient aux pétitionnaires, et dans un souci d'objectivité, il a exprimé le souhait de déléguer cette fonction à l'un de ses adjoints pour le traitement de ces deux dossiers.

M. Yannick BASSIER propose à l'assemblée de désigner Mme Emmanuelle DALLET, première adjointe, pour prendre les décisions relatives aux dossiers d'urbanisme susvisés et signer tous les documents relatifs à ces décisions.

Pour : 23 (dont deux pouvoirs)
Abstention : 0
Contre : 0

➤ **Adopté à l'Unanimité**

~~~~~

➤ **ECONOMIE** :

## 11. Avis sur une demande de dérogation au repos dominical des salariés

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Par courrier reçu le 28 septembre 2020, le Directeur de la concession automobile Peugeot située à Bassussarry, zone du Golf, demande l'autorisation d'employer du personnel salarié dans son commerce, les dimanches :



- 17 janvier 2021
- 14 mars 2021
- 13 juin 2021
- 19 septembre 2021
- 17 octobre 2021

Monsieur Le Maire précise que les organisations syndicales et patronales du secteur ont été interrogées. Il ne prendra son arrêté qu'après réception des avis de ces structures.

Pour : 17 (dont deux pouvoirs)  
 Abstention : 5 (P. Bigoteau, B. Larcebeau, M. Rospide, M. Barral, M. Amilibia)  
 Contre : 1 (G. Le Cam)

➤ **Adopté à la Majorité**

**Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour ces ouvertures dominicales.**

~~~~~

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal, de rajouter une délibération à l'ordre du jour.

➤ **Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité des voix, l'ajout de cette délibération :**

12. Lancement d'une enquête publique pour l'intégration des voies, des trottoirs et de l'éclairage de l'Impasse Cattun, dans le domaine public

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le Maire expose au conseil que les copropriétaires de la zone Est du lotissement Pétripaule ont sollicité la reprise des voies, des trottoirs et de l'éclairage public dans le domaine public.

Il s'agit des propriétaires des parcelles jouxtant l'impasse Cattun.

Le Maire explique qu'une enquête publique préalable est nécessaire en amont de ce transfert et il souhaiterait connaître la position du conseil sur ce projet d'intégration au domaine public.

Pour : 23 (dont deux pouvoirs)
 Abstention : 0
 Contre : 0

➤ **Adopté à l'Unanimité**

~~~~~

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Point sur les dossiers de subventions pour l'installation de systèmes de protection contre les inondations.**

Suite à la délibération du Conseil municipal du 4 mars 2020, instaurant un soutien financier aux administrés souhaitant équiper leur habitation en systèmes de protections contre les inondations (batardeaux), cinq dossiers complets ont été instruits.

Les premières subventions vont être versées pour un montant de 7 500€ (soit 1 500€ par dossier).

Huit autres dossiers sont en cours d'instruction.

Fait à Bassussarry, le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Le Maire,  
**Michel LAHORGUE**